

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 39023 du 5 juillet 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
des organismes centraux – branche « secrétariat »**

NOR : INTJ2119535S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 63396 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032380S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} août 2021 :

Chaumette Arnaud NIGEND : 133 591

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} août 2021 :

Attab Frédéric NIGEND : 205 264

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} août 2021 :

Carré Hélène NIGEND : 301 500

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} août 2021 :

Betaille Solène NIGEND : 300 887

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 juillet 2021.

Pour le ministre et par délégation :
Le général,
sous-directeur de la gestion du personnel,
L. Le Gentil